

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5256

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue Sergent Michel Berthet - Réaménagement - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4376 en date du 19 juin 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de travaux de voirie dans le cadre du réaménagement de la rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9°.

Après avoir étudié les propositions des candidats et les offres de prix, la commission permanente d'appels d'offres, le 6 octobre 2006, a déclaré l'appel d'offres ouvert infructueux, notamment au vu des prix proposés. La commission a décidé, ce même jour, de relancer la procédure par voie de marché négocié.

Il a donc été procédé à un marché négocié avec les trois candidats initialement admis à présenter une offre, conformément à l'article 35-I-1° du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 6 avril 2007, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises SCREG Sud-Est-Perrier TP pour un montant de 2 087 489,60 € HT, soit 2 496 637,56 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2005-2990 en date du 17 octobre 2005 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour le réaménagement de la rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9° - marché n° 1 : travaux de voirie et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises SCREG Sud-Est-Perrier TP pour un montant de 2 087 489,60 € HT, soit 2 496 637,56 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération n° 647, le 17 octobre 2005 pour la somme de 3 400 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,